



Direction, Secrétariat et classes élémentaires : 28, rue du Docteur Bouret – 59700 Marcq-en-Baroeul
Classes maternelles : 20 bis, rue Boissonnet - 59700 Marcq-en-Baroeul

Tél. 03.20.98.64.26 mail : secretariat@ecolesaintchristophe.fr xviemon@ecolesaintchristophe.fr

GUIDE DE RENTRÉE 2025-2026





Monsieur VIEMON et toute son équipe vous remercient de la confiance que vous leur accordez en inscrivant ou réinscrivant votre ou vos enfant(s) à l'école Saint Christophe. Ce dossier, aussi complet que possible, vous présente l'ensemble de la vie de l'établissement.

Il devrait, à priori, répondre à toutes vos questions !

Merci d'y être très attentif de façon à prendre bonne note des informations et de respecter la date butoir de retour des documents à savoir le lundi 16 juin 2025.

Il est adressé à toutes les familles, nouvelles comme « anciennes », **avec de nouveaux points d'insistance** car il est bien évidemment évolutif d'une année sur l'autre. Celui-ci doit servir de repère(s). **Gardez-le précieusement. Sa lecture entraîne l'acceptation de tous ses points.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner ou écrire à l'école mais **privilégiez les messages internet pour davantage de réactivité**, à « secretariat@ecolesaintchristophe.fr » pour ce qui est administratif et financier ou « xviemon@ecolesaintchristophe.fr » pour tout autre demande.

➤ ***Merci de ne pas laisser de messages sur le répondeur !***

Comme les années précédentes, la rentrée des élèves de petite section aura lieu sur 2 jours.

Pour limiter les pleurs et garantir un meilleur accueil, les élèves dont le nom de famille commence par A jusqu'à L seront accueillis le lundi 1^{er} septembre et l'autre moitié (celle dont le nom de famille commence par M jusqu'à Z) sera accueillie le mardi 2 septembre.

Le jeudi 4 septembre, tous les élèves de PS seront accueillis en même temps.

Cet accueil échelonné a pour but de favoriser une entrée plus en douceur tant pour nos nouveaux petits élèves, que pour leurs parents, les enseignantes et les assistantes maternelles.

Je souhaite que vous passiez tous de bonnes vacances et que ces semaines de congés soient pour chacun et chacune un temps de détente, de repos et de ressourcement.

X.VIEMON, Chef d'Etablissement



Rentrée :

Elle est fixée au lundi 1er septembre 2025

Les services de cantine, garderie et étude fonctionneront dès le premier jour.

Les enseignants et moi-même serons présents et disponibles le vendredi 29 août de 15 à 17 heures pour accueillir les nouveaux élèves et leur famille, faire connaissance et ainsi dédramatiser le jour de la rentrée.

Les enseignantes de maternelle accueilleront toutes les nouvelles familles de 15 à 17 heures et les « anciennes » de 15h30 à 17 heures.

Les familles des élèves de maternelle en profiteront pour ramener, ce jour-là, les fournitures demandées.

Accueil et Horaires :

• Classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 h 05 en élémentaire,
- de 8 heures 50 à 11 h 50 et de 13 heures 50 à 16 h 55 en maternelle.

Le samedi matin n'est pas travaillé par les élèves, mais 2 samedis : les 6 décembre 25 et 28 mars 26 seront « offerts » aux familles pour faire le point sur la scolarité de leurs enfants.

2 autres samedis seront travaillés : les 24 janvier et 30 mai 26 pour libérer le mardi 26 mai 26 qui permettra un « pont » de Pentecôte du samedi 23 au mercredi 27 mai 2026.

- * La porte des maternelles est ouverte à 8h50, 11h55, 13h50 et 16h50 puis fermée à 9 heures, 12 heures, 14 heures et 17 heures.
- * Celle des primaires est ouverte : de 8h45 à 9h00, de 12h00 à 12h05, de 13h45 à 14h00 et de 17h05 à 17h15.
- * Les élèves des classes maternelles sont accueillis dans leur classe entre 8h50 et 9 heures puis de 13h50 à 14 heures. (Vous les accompagnez jusqu'à la porte de la classe tous les jours.) Ils sont repris à 11h50 puis à 16h55.
- * Le matin et le midi, les élèves des classes élémentaires franchissent la porte en bois sans accompagnateur ; ils sont dans la cour sous la surveillance des enseignants.

Garderie et Etude :

- **Garderie du matin :** Pour tous les élèves (maternels et élémentaires) à partir de 7 heures 50 et jusque 8 heures 45 dans les locaux de la cantine sur le site maternel. **Entrée : 1ère porte à droite après la grille métallique : « alphabet » (Appel par visiophone.)**

A 8 heures 45, les élèves des classes maternelles sont conduits jusque dans leur classe par les enseignantes et les élèves du primaire sont conduits jusqu'au bâtiment élémentaire.

Merci de ne pas déposer les primaires trop tôt devant la grille (beaucoup sont présents bien avant l'ouverture des grilles à 8h45, traversent la rue, font de la trottinette sans aucune surveillance !). **Les enfants ne sont pas encadrés avant leur entrée dans la cour à 8h45 !**

- **Sortie du midi :**

Les élèves de maternelle qui déjeunent à la maison sont repris à 11 heures 55.

Les externes du primaire sortent à midi sur présentation du badge qui leur sera fourni dès la rentrée selon accord des parents ou lorsque les enseignants assurant la sortie du midi leur donnent l'autorisation (l'accompagnateur ayant été repéré.).

- **Garderie du soir pour les maternels :**

De la sortie du soir : 16h55 à 18 heures ou 18h30 **maximum.**

- **Sortie des élémentaires :**

Les élèves de classe élémentaires ne fréquentant pas l'étude sont repris à 17 h 05 par les adultes qui entrent par la porte en bois et sortent immédiatement par la grille métallique pour éviter les bousculades.

Certains élèves peuvent sortir seuls s'ils sont en possession de leur badge à condition de le montrer aux adultes assurant la sortie côté entrée principale à 17h05. Dès qu'ils ont repris leurs enfants, les parents sont responsables de la sécurité de ces derniers. Ils doivent redoubler de prudence, respecter le règlement de l'école mais aussi les règles de circulation et de stationnement. (Attention aux trottinettes dans le tunnel !).

Pour établir un badge de sortie, merci de bien vouloir fournir une photo d'identité en même temps que le dossier de rentrée. Le 1er badge est gratuit. Le ou les suivants seront facturés 2 euros de façon à ce que les élèves fassent attention à leurs affaires !

- **Etude pour les primaires :**

A la sonnerie de 17 h 15, ils sont encadrés par des enseignants.

A 18 heures 05, ils sont récupérés par les parents à la porte en bois.

Impossibilité de reprendre les enfants entre 17h15 et 18h05.

- **Garderie du soir pour les primaires :**

Les enfants non récupérés à la fin de l'étude sont conduits jusqu'au site maternel et encadrés jusque 18 heures 30 **maximum.**

Par égard et par respect du travail de chacun, vous êtes priés d'amener et de reprendre vos enfants à l'heure. Tout retard dérange l'ensemble de la classe ; d'autre part, la ponctualité favorise le climat de travail.

Depuis que nous sommes passés au plan « vigipirate urgence attentat » en octobre 2023, nous avons renforcé la sécurité aux abords de l'école.

En primaire :

Plus personne ne rentre ou ne sort en dehors des entrées et sorties « légales » des matins, midis et soirs.

Ce système à plusieurs avantages. Outre un aspect sécuritaire renforcé, il permet aux élèves arrivés à l'heure, aux enseignantes et au personnel de ne plus être ennuyés par des départs anticipés ou des retards.

Pour faciliter les choses et parce que nous savons bien que les orthophonistes ne travaillent pas que le mercredi...nous autorisons le départ des élèves élémentaires à 10 heures 30 et à 15 heures 30 uniquement pour les rendez- vous hebdomadaires de spécialistes : orthophonistes, psychomotriciens...

- > Pour les rendez-vous entre 9 heures et 10h30 : retour à 10h30, à 12 heures ou à 14 heures
- > Pour les rendez-vous entre 14 heures et 15h30 : retour à 15h30 ou le lendemain.

Les familles dont les enfants ont des rendez-vous réguliers donneront le calendrier des consultations aux enseignantes et à Madame Biolley. Le départ s'effectuera à 10 heures 30 ou 15h30 précises.

En maternelle :

Les grilles sont fermées à 9 heures, 14 heures et 17 heures. Pour les rendez-vous avec les spécialistes, prévenez les enseignantes de façon à voir directement avec elles pour les sorties avant l'heure ou les rentrées après l'heure pour veiller à la sécurité et éviter de les déranger perpétuellement.

- > En PS : Entrée possible dans l'école aux horaires des récréations entre 10h30 et 11 h00 puis entre 16 heures et 16 heures 30.
- > En MS : Entrée possible dans l'école aux horaires des récréations entre 10h30 et 11 h00 puis entre 15 heures 15 et 15 heures 45.
- > En GS : Entrée possible dans l'école aux horaires des récréations entre 10h00 et 10h30 puis entre 15h15 et 15h45

Ce système permet à la fois une sécurité accrue et une continuité de prise en charge auprès des spécialistes.

Merci donc de veiller, tout au long de l'année, à arriver à l'heure

et respecter ces consignes

Cantine et goûters :

La cantine est sous notre entière responsabilité. C'est la société DUPONT Restauration qui s'occupe de la livraison, de la mise en température, du service, de la vaisselle et du ménage.

Une « commission menu et suivi qualité » est mise en place avec des élèves délégués, 1 ou 2 parents d'élèves, le CE et au moins 1 personnel du prestataire.

Les encadrants et surveillants sont des personnels de l'école.

Les inscriptions sont valables par période scolaire. Il est possible de choisir 1.2 ... journée(s) fixes par semaine. La première inscription se fait au mois d'août directement sur la plateforme « Ecole Directe » par les parents. Tout changement d'organisation (modification des jours ou de la fréquence) ne peut se faire qu'à chaque période de vacances. Celui-ci doit être notifié par écrit dans les délais qui vous seront communiqués (15 jours avant la fin de la période). *Toute absence de 3 jours consécutifs pour maladie vous permettra de recevoir un remboursement des frais à condition de nous fournir le certificat médical dès le premier jour d'absence.*

En dehors de ce cas de figure aucun remboursement n'est possible.

* Les goûters sont interdits par la circulaire du 31/01/2002 sur la santé des élèves et la lutte contre l'obésité, exceptés au retour de la piscine.

* Le goûter est offert aux élèves maternels fréquentant la garderie du soir.

Les familles seront peut-être sollicitées une fois ou deux dans l'année pour déposer un bocal de confiture ou de la pâte à tartiner.

Circulation et sécurité :

Je rappelle que le stationnement sur les places handicapées et les passages protégés est interdit par le code de la route ! Ce stationnement sur les trottoirs et les passages cloutés crée un risque grave pour tous les piétons, adultes comme enfants, mais surtout les plus jeunes, trop petits pour voir au-dessus des voitures. **Je demande donc à tous les parents de faire preuve de vigilance quant à la sécurité aux abords de l'école et de sensibiliser « les mauvais conducteurs ».** Je ne manquerai pas d'alerter la police municipale si je constate des dysfonctionnements pouvant entraîner des risques.

L'école ne fonctionne pas comme les « Mac Donalds ou Burger king » lorsque vous retirez votre commande en voiture ; merci donc de ne pas « larguer » votre enfant sur le passage protégé devant la porte de l'un ou de l'autre des 2 sites !

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, les chiens (même de petit gabarit) sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Merci également de ne pas stationner devant les garages de la rue Boissonnet ou devant l'entrée de la société qui fait le coin entre les rues Bouret et Boissonnet. (Je suis régulièrement appréhendé par les riverains mécontents !)

Participation des adultes aux activités scolaires :

Vous serez peut-être sollicités pour accompagner les grandes sections à la piscine, d'autres classes en sortie(s), d'aider à la bibliothèque ou tout autre accompagnement dans les locaux de l'établissement ou à l'extérieur.

Tout adulte intervenant dans les activités de l'école ou accompagnant une sortie scolaire s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte de l'accompagnateur.

Il sera désormais également tenu de fournir une attestation d'honorabilité, à obtenir sur le site officiel : <https://honorabilite.social.gouv.fr/>

"L'attestation d'honorabilité est un document attestant, qu'au moment de la demande, le professionnel ou le bénévole ne fait l'objet d'aucune condamnation définitive l'empêchant d'exercer ou intervenir auprès des mineurs. L'attestation porte également à la connaissance de l'employeur l'absence ou l'existence de condamnation non définitive ou mise en examen inscrites au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV)"

Contacts avec la Direction ou le secrétariat :

Je suis joignable dans mon bureau sur le site élémentaire de 7h30 à 8h30, de 9h10 à 12 heures et de 14h10 à 18h30 si possible sur rendez-vous. Je suis également présent à la porte d'entrée du site maternel de 8h50 à 9h00 et de 13h50 à 14h00 et à la sortie des primaires de 17h05 à 17h15 tous les jours.

Madame Martine Biolley, assistante de Direction, est présente dans son bureau (2^{ème} porte à droite, 1^{er} étage du site élémentaire) de 8 h 15 à 12h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30. C'est à elle que vous vous adresserez pour les paiements de scolarité et les questions financières, les annulations de repas ou la réservation d'un repas supplémentaire.

En cas d'absence d'un enfant, merci de le signaler à secretariat@ecolesaintchristophe.fr
ou sur Ecole Directe.

Ne lui demandez plus de certificat de garderie (crédit d'impôt pour les frais de garderie). *En application de l'article L 2324-1 du code de santé publique, une garderie périscolaire organisée par une personne morale de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans est subordonnée à une autorisation délivrée par le président du Conseil départemental que les écoles Catholiques n'ont pas.*

Contacts avec les enseignants :

Les familles peuvent prendre contact avec les enseignants sur rendez-vous en leur adressant un petit mot dans la partie correspondance du nouvel agenda, par mail ou sur Ecole Directe.

Constitution des classes :

L'équipe enseignante s'attèle entre fin mai et début juin à un rude travail de répartition des élèves dans les classes pour la rentrée de septembre.

Comme expliqué les années précédentes, je vous rappelle les règles qui servent de base à ce travail fastidieux.

- Les enseignants des classes de 24-25 composent les classes à venir car ce sont eux qui connaissent le mieux les élèves.

- Ceux des classes 25-26 questionnent leurs collègues et accueillent les élèves. (Pour la plupart d'entre eux, ils les connaissent déjà car ils ont assisté aux différents conseils de suivis des élèves).

- Le Chef d'établissement entérine.

Nous profitons de l'hétérogénéité des élèves pour constituer des groupes qui nous semblent propices à la construction des apprentissages.

Pour cela, nous respectons, au mieux, l'équilibre garçons/filles, nous essayons de mettre dans la même classe des enfants pour qui une cohabitation est profitable et séparons les camarades pour qui cette cohabitation ne serait pas bénéfique mais sommes très attentifs à ce qu'aucun enfant ne se sente isolé. En PS, nous veillons également à répartir les élèves selon leur année de naissance pour avoir dans les 2 classes des élèves de chaque mois. Enfin, chaque classe devrait accueillir de nouveaux élèves.

Le respect de ces repères nous impose un travail rigoureux.

Les groupes ainsi constitués pourraient être modifiés durant les 2 mois d'interruption des classes à cause de départs.

C'est pourquoi, au lieu de publier des listes de classes qui seront, inévitablement modifiées durant les vacances, et comme les années précédentes, les listes définitives seront affichées sur les 2 sites le vendredi 29 août en début d'après-midi. ! Bien évidemment certains enfants et certaines familles seront ravi(e)s et d'autres déçu(e)s. C'est inéluctable !

Nouveautés pour la rentrée de septembre 2025 :

- Madame Marie Demathieu quitte l'établissement pour se rapprocher de son domicile. C'est Madame Virginie Torris, jusqu'alors en PSA, qui prendra le relais en MSA.
- La classe de PSA sera attribuée à Madame Valentine Bothuyne (qui enseignait jusqu'alors à Lille)
- En CE1A, Madame Laure Lê est nommée pour assurer le mi-temps de Madame Caroline Matton.
- En CE1B, Madame Nicole Lemaire fait valoir ses droits à la retraite et ne sera donc plus présente dans notre effectif de rentrée.
- Madame Alice Tampé et Madame Bertille de Vaissière se partageront la classe de CE1B.
- En CE2A, Madame Sarah Soenen travaillera à mi-temps avec une personne qui n'a pas encore été nommée ce 18 juin.
- Le poste de CM2C a été attribué à Madame Manon Verraest (qui enseignait jusqu'alors à Seclin)
- Madame Romy Pernet qui assurait le mi-temps avec Madame Caroline Matton en CE1A et le quart-temps avec Madame Soenen en CE2A et
- Madame Amélie Duhamel qui assurait le CM2C quittent toutes deux l'école vers d'autres établissements.

- Ce sont donc 4 nouvelles enseignantes : Mesdames Bothyune, Lê, de Vaissière et Verraest qui viennent rejoindre notre effectif. Nous leur souhaitons le meilleur accueil au sein de notre établissement.
- Quant aux personnes qui quittent Saint Christophe : Mesdames Nicole Lemaire, Marie Demathieu, Romy Pernet et Amélie Duhamel, nous leur souhaitons bonne continuation et les assurons de toute notre considération, leur adressons nos vifs remerciements et toute notre sympathie .

	Classes maternelles :
PS A	Madame Valentine BOTHUYNE
PS B	Madame Océane DE NEVE-THIBAUT
MS A	Mme Virginie TORRIS
MS B	Mme Marion CORNUEL
GS -MS	Mme Anne Sophie VERMEULEN
GS A	Mme Chantal LONGLE et Mme Anne OUILLÉ
GS B	Mme Claire RAVAUT

	Classes élémentaires :
CP A	Madame Valérie MARMUSE
CP B	Madame Gislhaine BELLEVRAT
CP C	Madame Sophie COLARD
Enseignante spécialisée 9h/semaine	Madame Coline VANMEERHAEGHE
CE 1 A	Madame Caroline MATTON et Madame Laure LÊ
CE 1 B	Madame Alice TAMPÉ et Madame Bertille de VAISSIERE
CE 1 C	Madame Hélène LEPLUS
CE 2 A	Madame Sarah SOENEN à 1/2 temps et un(e) enseignant(e) pas encore nommé(e) sur l'autre 1/2 temps
CE 2 B	Madame Marine HAGER
CE 2 C	Madame Marjorie BOUXIN
CM 1 A	Madame Audrey HOT
CM 1 B	Madame Frédérique CRAUWELS
CM 1 C	Madame Pascale LE FOULGOC
CM 2 A	Madame Isabelle TRUFFIN
CM2 B	Madame Audrey VERVELLE
CM 2 C	Madame Manon VERRAEST

Assistante pédagogique maternelle et élémentaire	Madame Laura SNYKERQUE
ANGLAIS CE2 – CM1 – CM2	Miss Annmarie HYLAND

Quoiqu'il en soit l'équipe reste très stable. Je remercie infiniment les enseignantes qui partent ou partiront pour leur professionnalisme, dévouement et investissement dont elles ont fait preuve. Qu'elles en soient très chaleureusement remerciées.

Absences :

En dehors des dates officielles de vacances, l'école ne peut accorder de congés supplémentaires. « Les vacances familiales doivent respecter les dates des vacances scolaires. » Le fait de déroger aux règles n'aide pas l'enfant à respecter le règlement de l'école. C'est ensemble que nous construisons la discipline. *(Les autorisations d'absences exceptionnelles hors vacances scolaires de plusieurs jours doivent être adressées par écrit à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale par l'intermédiaire de Monsieur le Chef d'établissement au moins 15 jours à l'avance.)*

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone ou mieux par mail au secrétariat à secretariat@ecolesaintchristophe.fr

Mme Biolley en informe alors directement l'enseignant.
(Merci de ne pas surcharger ma boîte mail déjà bien remplie !)

L'enfant reviendra en classe avec un certificat médical ou un mot daté et signé justifiant son absence si elle n'excède pas 2 jours. *Ces justificatifs nous sont indispensables pour les autorités académiques.*

Hygiène et santé :

* Chaque année, dans les établissements scolaires et les lieux collectifs, on déplore des cas de parasites dans les cheveux.

Nous ne saurions trop vous inciter à la vigilance et nous signaler dès qu'un cas se présente. Il est indispensable de traiter l'enfant avant que les poux ne se propagent ! De même, il est indispensable que vous informiez l'école en cas de maladies contagieuses (rubéole, varicelle, conjonctivite et impétigo en particulier).

* Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments.

Aussi, merci de ne pas mettre à l'école un enfant qui est malade dans l'intérêt de l'enfant mais aussi du reste de la classe !

* Un enfant fiévreux ou présentant une éruption ne peut être accueilli et gardé dans l'établissement. L'apport de médicaments à l'école, justifié médicalement par une ordonnance, doit rester exceptionnel. Ces médicaments seront remis en mains propres à l'enseignant(e) qui

se réserve le droit de refuser de les donner.

En cas de maladie grave, d'allergie alimentaire, un protocole (PAI) sera établi avec le Chef d'établissement et le médecin scolaire.

Voir en annexes 3 modèles de PAI : « PAI standard », « PAI allergie » et « PAI asthme »

Merci de signaler qu'un PAI doit être établi sur la fiche de renseignements (celle pour l'école et celle pour l'enseignant à rendre pour le 16 juin).

Un seul doudou (de format « classique » ! pas une peluche de « foire ») **est autorisé en PS pour la sieste. Les tétines et les couches sont bien évidemment interdites.**

Education physique et sportive et piscine :

La tenue de sport est obligatoire pour les séances d'EPS.

Elle comprend un short, un tee-shirt ou un survêtement, **des chaussures de sport à semelle blanche, anti-traces**, pour pénétrer dans la salle de sport.

Il est souhaitable que chaque enfant ait un sac à dos, dans lequel il range sa tenue, laquelle, par mesure d'hygiène, est exclusivement réservée aux séances sportives.

Les activités sportives sont obligatoires puisqu'elles font partie des activités scolaires à part entière au même titre que le français ou les maths.

Seul un certificat médical peut en dispenser (ou une demande écrite justifiée des parents pour une séance sur le carnet de correspondance).

Les visites médicales, séances d'orthophonie ou autres, doivent être prises, si possible, en dehors des heures de classe. (Cf note sur l'entrée et sorties des élèves pages 3 et 4)

Les élèves fréquentant la piscine et qui présenteraient une plaie infectée ou des verrues sont interdits de baignade par les maîtres-nageurs.

Tous les élèves des classes de GS maternelle au CM2 bénéficieront de séances de natation à raison d'une fois par semaine durant deux mois pour les GS et deux fois par semaine durant deux mois pour les élèves des classes de CP au CM2.

Cette année, tous les élèves élémentaires devraient fréquenter la piscine de Marcq-en-Baroeul en période 2 (novembre – décembre 25) et les GS en période 5 (mai-juin 26)

Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) :

= **(Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) en collèges et lycées)**

A compter de la rentrée de septembre 2025, l'Éducation Nationale demande la mise en œuvre d'un programme structuré d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) dans toutes les classes, de la PS au CM2.

➤ **De quoi s'agit-il ?**

L'éducation à la vie affective et relationnelle n'est pas une nouveauté :

Depuis 2001, une "information et une éducation à la sexualité" sont intégrées aux programmes scolaires. Les nouvelles directives visent à renforcer et formaliser cet enseignement, avec des objectifs clairs et essentiels :

- Lutter contre les discriminations,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Éduquer au principe de consentement,
- Prévenir les différentes formes de violences,
- Construire une culture commune de l'égalité et du respect.

Ces objectifs se déclinent selon trois grands axes, communs à tous les niveaux :

- Se connaître, vivre et grandir avec son corps
- Rencontrer les autres, construire des relations, s'y épanouir
- Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable

➤ **Quelle mise en œuvre dans notre école ?**

Notre équipe enseignante, déjà sensibilisée à ces sujets, les aborde régulièrement dans le cadre de la vie scolaire : connaissance du corps, expression des émotions, respect des autres, santé...

La nouveauté réside dans l'obligation de dispenser au minimum trois séances spécifiques par an, portant sur des thèmes définis et adaptés à l'âge et à la maturité des élèves.

Nous travaillons actuellement à la mise en place de ces séances, en veillant à :

- Éviter les redondances entre niveaux,
- Proposer des formes d'intervention variées : débats, lectures, vidéos,...

➤ **Une obligation légale**

Cet enseignement est obligatoire, dans les établissements publics comme privés sous contrat, et ne permet aucune dispense. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des obligations d'assiduité et du respect des programmes définis par l'Éducation Nationale. Il est essentiel de souligner que l'éducation à la vie affective et relationnelle ne vise pas à inciter à un quelconque comportement sexuel. Elle cherche avant tout à promouvoir le respect de soi et des autres, à travers des situations concrètes et adaptées à l'âge des élèves. Par exemple, le consentement est abordé via des questions simples et quotidiennes comme : « Puis-je m'asseoir à côté de toi ? », « Est-ce que je peux te donner la main ? »...

Le programme EVAR à l'école est consultable sur le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale.

Matériel :

De nombreux manuels seront mis à la disposition de nos élèves qui doivent en prendre soin (du nouveau comme de l'ancien).

Les livres seront recouverts avec du plastique transparent épais au cours de la semaine de la rentrée.

Veillez à ne pas coller de scotch sur la couverture, mais seulement sur le plastique et de ne surtout pas écrire sur ceux-ci (même au crayon gris) de ne pas plier les pages (utiliser les marque-pages !).

La liste des fournitures (jointe à ce petit dossier) indique précisément ce dont l'enfant a besoin dans chaque classe. Elle est conforme aux exigences de l'Education Nationale (circulaire n°2013-083 du 29/05/2013 sur le développement des pratiques d'achat responsable) à savoir ni trop importante ni trop onéreuse !

Merci de la garder précieusement, de s'y référer pendant l'année scolaire et de remplacer, si besoin est, les fournitures épuisées ou égarées.

Comme l'an dernier, vous n'aurez pas d'agenda sur les listes de fournitures. Celui-ci a été réalisé par nos soins et vous sera facturé 5,70 euros.

Livrets scolaires d'évaluations :

Vous recevrez les résultats scolaires de votre enfant 2 fois dans l'année (janvier et juin pour les élèves de maternelles, CP et CE1) et 3 fois dans l'année pour les CE2, CM1 et CM2 (décembre, fin mars et fin juin).

Ce Livret Scolaire Unique (du CP à la troisième) vous est transmis par mail (Edumoov).

Les parents des élèves de CM1 imprimeront les livrets de leur enfant car ils seront demandés lors de l'inscription au collège au début de CM2.

Les familles des élèves de CM2 recevront une circulaire pour l'entrée au collège le lundi 1^{er} septembre soir.

Les familles des élèves de CM1 auront une information précise sur l'entrée au collège lors de la première réunion de septembre.

En CM1 et CM2, nous avons fait le choix de garder des notes qui sont mentionnées dans le livret numérique. Nous vous demandons de prendre grand soin des LSU mais aussi du cahier de réussites de maternelle, de les lire, de les signer et de les retourner à l'école en respectant les dates fixées.

Les parents séparés ou divorcés (qui pourraient avoir du mal à communiquer entre eux) sont priés de faire parvenir au secrétariat et à l'enseignant de leur enfant leurs nom, prénom, n° de téléphone et une adresse mail valide, afin que nous puissions leur transmettre toutes les informations importantes sur la vie de l'établissement ainsi que le lien vers les livrets scolaires (=bulletins). Ils nous feront parvenir également un calendrier à l'année ave 2 couleurs correspondant aux jours de garde.

Tenue :

La tenue vestimentaire doit être correcte tout au long de l'année (même en juin ou juillet ; pas de pantalons déchirés aux genoux, mini short ou tongs) et pratique en maternelle : éviter les bretelles, baskets montantes...

Pas de tatouages, décalcomanies sur les bras ou mains.

Le port du tablier est obligatoire en maternelle.

Le port de bijoux est fortement déconseillé ; l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Objets personnels :

Comme précisé dans le livret de règlement, l'école n'est pas tenue responsable de la perte des bijoux, d'objets apportés de la maison...

Les enfants ne doivent amener à l'école que les objets utiles à la classe.

Sont interdits : le chewing-gum, les balles de tennis et autres balles ou ballons durs.

Les jeux de cartes style « Pokémon », les images « Panini » qui perturbent certains enfants et qui sont sources de disputes à cause d'échanges non équitables quoique non prohibés ne sont pas les bienvenus... A partir du CP, les billes, balles et ballons en plastique ou en mousse, les cordes à sauter en plastique (pas en bois) sont autorisés. Tout autre objet ou jouet sera confisqué et remis aux parents.

Le téléphone portable est bien évidemment totalement prohibé ! (ou déposé le matin à l'arrivée à l'école au secrétariat pour les élèves de CM repartant seuls le soir)

Les montres connectées sont interdites.

Eveil à la foi et catéchèse :

L'école Saint Christophe est un établissement Catholique d'Enseignement qui a le souci de la formation chrétienne des enfants ; Nous vivons des temps forts et des célébrations : Rentrée, Noël ou Avent, Pâques ou Carême et fin d'année scolaire mais nous ne sommes pas chargés de catéchèse. Celle-ci est assurée par la paroisse avec laquelle nous entretenons d'excellents rapports.

- **Les inscriptions au caté** pour les élèves des classes de CE1, CE2, CM1, CM2 se feront le mardi 9 septembre de 15h30 à 18h00, le mercredi 10 septembre de 9h30 à 11h30 et le samedi 13 septembre de 9h30 à 11h30 dans les salles à l'arrière de l'église du Sacré-Cœur.
Contact : Chantal Ferrari 06 33 68 30 56 chantalferrari59@gmail.com
- **L'éveil à la foi, à l'école, est assuré par les enseignants et des parents ou grands-parents volontaires qui se retrouvent régulièrement.**

Que les parents ou grands-parents qui seraient intéressés par cette démarche d'aide à l'éveil à la foi n'hésitent pas à se manifester. Nous serions très heureux de les accueillir parmi nous !

Vous trouverez en pièce jointe le projet pastoral de l'établissement et un formulaire « participation à la vie de l'école » sur lequel vous pouvez vous inscrire.

Politesse, respect, discipline et sanctions :

Toutes les personnes travaillant à l'école ont droit au respect, adultes comme enfants (enseignants, personnel de l'école le midi, parents « Pastorale » et « bibliothèque », services civiques, accompagnateurs...) C'est un principe de base qui régit les relations humaines.

Il est indispensable que les enfants en prennent conscience dès le plus jeune âge et qu'ils en aient l'exemple autour d'eux. Nous demandons aux parents d'y être vigilants.

Merci de vous référer au règlement remis, lu et expliqué aux élèves le jour de la rentrée.

Nous demandons instamment aux parents de « jouer le jeu ». L'enseignant qui punit l'élève a de bonnes raisons, quoique puisse vous raconter votre enfant...

Ayez confiance en l'adulte et soutenez l'enseignant dans sa démarche ! Il ne punit jamais par plaisir.

Calendrier des vacances scolaires 2025-2026 :

- Rentrée scolaire des élèves : lundi 01 septembre 2025.
- Toussaint : du vendredi 17 octobre soir au lundi 03 novembre 25 matin.
- Noël : du vendredi 19 décembre 25 soir au lundi 05 janvier 26 matin.
- Vacances d'Hiver : du vendredi 13 février soir au lundi 02 mars 26 matin.
- Vacances de Printemps : du vendredi 10 avril soir au lundi 27 avril 26 matin.

Attention : Pont de la Pentecôte du vendredi 22 mai soir au jeudi 28 mai matin.

- Vacances d'Eté : le vendredi 03 juillet 26 soir.
- Le vendredi 15 mai est « offert » par le Ministère de l'Education Nationale de façon à pouvoir bénéficier du Pont de l'Ascension du mardi 12 mai soir au lundi 18 mai matin)

Conclusion :

En inscrivant ou réinscrivant votre / vos enfant (s) à l'école Saint Christophe, vous avez fait le choix de l'école Catholique.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Ensemble, nous nous efforcerons de faire vivre et de partager, avec vos enfants, les valeurs évangéliques qui nous animent.

Dans le climat ainsi créé, nous rechercherons pour chacun d'eux le plein épanouissement et la meilleure construction des apprentissages scolaires pour les aider à devenir des adultes responsables.

Mes valeurs n'ont pas changé, alors, au risque de me répéter d'une année sur l'autre, je réaffirme que « L'éducation se fait d'abord à la maison. L'instruction est le rôle principal de l'école.

Confiance et coopération entre parents et enseignants aideront chaque enfant à grandir et à s'épanouir. Ce dernier a besoin de structures et de repères solides pour agir en être responsable, équilibré, autonome, soucieux du bien de tous et pour trouver sa place dans la société.

Ce dossier, que vous avez peut-être trouvé austère, se veut le plus complet possible et a pour but de répondre à l'ensemble de vos questionnements.

Merci de l'avoir lu en intégralité afin de percevoir, pour les anciennes familles, les changements et nouveautés pour la rentrée de septembre 2025.

A chacune des familles, je redis au nom de toute l'équipe enseignante notre souci de vous rencontrer chaque fois que vous le souhaitez et vous assure de notre entier dévouement.

N'oubliez pas ! La rentrée des élèves aura lieu le lundi 1er septembre 25

Bel été, bonnes vacances, à la rentrée.

Xavier VIEMON, Chef d'établissement



Pour rester en permanence en contact avec l'école, recevoir toutes les informations, circulaires, pour consulter l'agenda ou votre situation financière et vos factures... les « anciennes » familles utiliseront leur code actuel sur Ecole Directe.

Les nouvelles familles recevront leur identifiant de première connexion à partir du 15 juillet.

Vous trouverez, en annexe :

1. **la fiche de renseignements et d'urgence recto-verso (1 par enfant),**
2. **une fiche d'autorisations diverses (1 par enfant),**
3. **le questionnaire confidentiel destiné à l'enseignant(e) (1 par enfant),**
4. *la liste du matériel que nous vous demandons de bien vouloir fournir à vos enfants le jour de la rentrée (ou même mieux le vendredi 29 août entre 15 et 17 h pour les classes de PS),*
5. **le règlement financier et le bulletin d'engagement financier,**
6. **la feuille de prélèvement automatique,**
7. **la convention de scolarisation (3 pages),**
8. *une notice sur la politique de données personnelles (RGPD)*
9. **le PAI complet (avec posologie et médicaments) pour les élèves ayant un protocole spécifique (allergie, asthme, prise médicamenteuse...)**
10. *le courrier de l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Libre + lien internet*
11. **une invitation à participer à la vie de l'école Saint Christophe (lien internet)**
12. *le projet pastoral et un message de la commission pastorale (3 pages),*
13. *la charte développement durable.*

Les documents 1,2,3,5,6,7,9 et 11 doivent absolument être remis à l'école (mail ou support papier) pour le 16 juin au plus tard.

